

# FCP MOUASSASSETT

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2017

### RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	5 184 001,683 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à .....	30 051,918 TND
Un résultat bénéficiaire de .....	184 001,683 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états

financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 23 mars 2018

**Le Commissaire aux comptes :**  
**Mahmoud ZAHAF**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2017**  
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2017</u>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	
<b>a-</b> Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	2 999 542,478
<b>b-</b> Obligations et valeurs assimilées	0,000
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	
<b>a-</b> Placements monétaires	0,000
<b>b-</b> Disponibilités	2 216 266,461
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	0,000
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 215 808,939</b>
<b>PASSIF</b>	
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	9 688,117
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	22 119,139
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>31 807,256</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>	
<b>CP1- Capital</b>	5 153 949,765
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	
<b>a-</b> Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000
<b>b-</b> Sommes distribuables de l'exercice	30 051,918
<b>ACTIF NET</b>	<b>5 184 001,683</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>5 215 808,939</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/12/2017**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 17/08/2017</u>
	<u>Au 31/12/2017</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	
a- Dividendes	0,000
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	0,000
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	62 199,860
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>62 199,860</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	28 408,151
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>33 791,709</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	3 739,791
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>30 051,918</b>
<b>PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	0,000
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>30 051,918</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>	
( annulation )	0,000
_ Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	162 700,028
_ Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession des titres	0,000
_ Frais de négociation de titres	-8 750,263
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>184 001,683</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
ARRETE AU 31/12/2017**

	<u>Du 17/08/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	
a- Résultat d 'Exploitation	30 051,918
b- Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	162 700,028
c- Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000
d- Frais de négociation de titres	-8 750,263
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	
<b>a- Souscriptions</b>	
_ Capital	4 900 000,000
_ Régularisation des sommes non distribuables	0,000
_ Régularisation des sommes distribuables	0,000
<b>b- Rachats</b>	
_ Capital	0,000
_ Régularisation des sommes non distribuables	0,000
_ Régularisation des sommes distribuables	0,000
_ Droit de sortie	0,000
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>5 084 001,683</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>	
a- en début d'exercice	100 000,000
b- en fin d'exercice	5 184 001,683
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>	
a- en début d'exercice	100
b- en fin d'exercice	5 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1 036,800</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,680%</b>

## NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

### EXERCICE 2017

#### 1. Présentation générale du FCP MOUASSASSETT

FCP MOUASSASSETT est un Fonds Commun de Placement de type mixte de capitalisation, dédié principalement aux institutionnels, et régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Il a obtenu l'agrément du CMF N°65-2016 en date du 28 Décembre 2016.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 100 parts de 1000 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

#### 2. Référentiel comptable :

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2017 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### 2.1 Exercice comptable

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « **FCP MOUASSASSETT** » l'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2017.

L'exercice 2016 n'a pas été présenté à titre comparatif, du fait que l'exercice 2017 est le premier exercice pour le « **FCP MOUASSASSETT** ».

#### 3. Principes comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### 3.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31/12/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

### **3.3 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat :**

### **AC1- Portefeuille titres :**

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2017</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
<b>AC1. PORTEFEUILLE-TITRES</b>				
<b>Actions</b>	<b>372 341</b>	<b>2 592 901,590</b>	<b>2 749 591,378</b>	<b>53,04%</b>
ASSAD	6 144	54 535,690	55 001,088	1,06%
ATB	45 173	187 895,630	190 630,060	3,68%
ATTIJARI BANK	6 000	217 901,000	218 520,000	4,22%
BH	18 032	366 997,300	334 511,632	6,45%
BIAT	2 100	240 013,180	254 998,800	4,92%
ONE TECH HOLDING	17 000	206 818,100	226 372,000	4,37%
SAH	14 569	216 829,879	232 113,308	4,48%
SAH - DA	12 726	13 481,261	13 998,600	0,27%
SFBT	15 000	294 443,240	296 175,000	5,71%
SOTUVER	58 000	246 096,013	298 004,000	5,75%
SOTUVER - DA	35 397	12 050,577	13 096,890	0,25%
TELNET	42 200	242 186,580	246 870,000	4,76%
TPR	100 000	293 653,140	369 300,000	7,12%
<b>Titres OPCVM</b>	<b>18 630</b>	<b>243 940,860</b>	<b>249 951,100</b>	<b>4,82%</b>
FCP Salamett CAP	8 000	120 208,000	121 968,000	2,35%
FCP Iradett 20	4 400	47 286,800	48 356,000	0,93%
FCP Iradett 50	4 430	50 812,260	52 938,500	1,02%
FCP Iradett 100	1 800	25 633,800	26 688,600	0,51%
<b>Total</b>		<b>2 836 842,450</b>	<b>2 999 542,478</b>	<b>57,86%</b>

### **Les mouvements du portefeuille-titres de FCP MOUASSASSETT :**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP MOUASSASSETT », se détaillent comme suit :

	<b>cout d'acquisition</b>	<b>+/-value latentes</b>	<b>Valeur au 31/12</b>	<b>+/-value réalisées</b>
<b>Solde au 31-12-2016</b>	0,000	0,000	0,000	
<b><u>Acquisition de l'exercice</u></b>				
Actions	2 592 901,590		2 592 901,590	
Titres OPCVM	243 940,860		243 940,860	
<b><u>Cession de l'exercice</u></b>				
Cession actions				
Cession titres OPCVM				
Variation des +/-values latentes		162 700,028	162 700,028	
<b>Solde au 31-12-2017</b>	<b>2 836 842,450</b>	<b>162 700,028</b>	<b>2 999 542,478</b>	

### **AC2- les placements monétaires et disponibilités**

#### **a. Les placements monétaires**

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2017 est nul.

#### **b. Les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017, à **2 216 266,461 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

### **PA1- Opérateurs créditeurs**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2017</b>
Rémunération à payer au gestionnaire	6 347,210
Rémunération à payer au dépositaire	3 340,907
<b>Total</b>	<b>9 688,117</b>

### **PA2- Autres créditeurs divers**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2017</b>
Redevances CMF	432,068
Honoraires CAC	1 849,500
Sommes à verser « Achats actions ATB & ASSAD »	19 050,270
Retenues à la source	787,301
<b>Total</b>	<b>22 119,139</b>

## CP1- Capital

31/12/2017

### Capital initial

Montant	100 000,000
Nombre de titres	100
Nombre de porteurs de parts	2

### Souscriptions réalisées

Montant	4 900 000,000
Nombre de titres émis	4900
Nombre de porteurs de parts entrants	18

### Rachats effectués

Montant	0,000
Nombre de titres rachetés	0
Nombre de porteurs de parts sortants	0

### Autres effets s/capital

Régularisation des sommes non distribuables	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,000
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	162 700,028
Frais de négociation de titres	-8 750,263

### Capital au 31/12/2017

Montant	5 153 949,765
Nombre de titres	5 000
Nombre de porteurs de parts	20

## CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2017 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	30 051,918
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	0,000
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES</b>	<b>30 051,918</b>

## PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 17/08/2017
	Au 31/12/2017
Revenus des certificats de dépôt	49 173,191
Intérêts des comptes de dépôt	13 026,669
<b>TOTAL</b>	<b>62 199,860</b>

## CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 17/08/2017
	Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	25 067,244
Rémunération du dépositaire	3 340,907
<b>TOTAL</b>	<b>28 408,151</b>

## CH2- Autres charges

Désignation	Du 17/08/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	1 886,931
Rémunération commissaire aux comptes	1 849,500
Charges Diverses	3,360
<b>TOTAL</b>	<b>3 739,791</b>

### 5. Autres informations :

#### 5-1 Données par part

31/12/2017

• Revenus des placements	12,440
• Charges de gestion des placements	-5,682
• <b>-Revenu net des placements</b>	<b>6,758</b>
• Autres charges d'exploitation	-0,748
• <b>-Résultat d'exploitation</b>	<b>6,010</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
• <b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,010</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	32,540
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,000
• Frais de négociation de titres	-1,750
• <b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>30,790</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>36,800</b>
• <b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>30,790</b>
• Régularisation du résultat non distribuable	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>30,790</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>5 000</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1036,800</b>

#### 5-2 Ratios de gestion des placements

31/12/2017

• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,57%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,07%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	0,60%

\*actif net moyen 2017 : 5 013 478,008

#### 5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien. En plus de cette commission, une commission de surperformance sera prélevée par le gestionnaire au bout de la cinquième année si FCP MOUASSASSETT réalise un rendement sur cinq ans supérieur à 33.82% (6% par an), qui est égale à 15% HT calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement sur 5 ans réalisé et le taux de rendement minimum exigé de 33.82%.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien.